

BORDEREAU des PIÈCES

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

NOTE DE PRESENTATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE

DECISION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Comprenant :

- Décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale après examen au cas par cas n°2019-ARA-KKU-1842 en date du 23 janvier 2020
- Recours de la commune de Saint Rémy-sur-Durolle n°2020-ARA-DUPP-1922 sur la décision de la MRAE en date du 26 février 2020
- Nouvelle décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale suite au recours de la commune n°2020-ARA-KKU-1922 en date du 28 avril 2020.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

DOSSIER DE DECLARATION DE PROJET

- 1 Notice d'intérêt général du projet

DOSSIER DE PLAN LOCAL D'URBANISME

- 1 Rapport de présentation complémentaire de la mise en compatibilité
- 2 P. A. D. D. modifié
- 3 Extrait de l'orientation d'aménagement du secteur du plan d'eau
- 4 Extrait du plan de zonage du secteur du plan d'eau au 1/2500^{ème}
- 5 Servitude de logements

Les autres pièces du PLU restent inchangées.